

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 30 Avril 2026 en salle d'Honneur de la Mairie

- Désignation d'une secrétaire de séance : Madame Lucie VAN DER ELST.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 avril 2026.

I-01a) Compte Financier Unique (CFU) Ville de Lillers Budget Principal - Exercice 2025

I-01b) Compte Financier Unique (CFU) Budget annexe Pompes funèbres – Exercice 2025

I-01c) Compte Financier Unique (CFU) Budget annexe Lotissement Armada rue Philiomel – Exercice 2025

Monsieur Hervé JOSIEN, premier adjoint, rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

Il est proposé de voter les trois délibérations en même temps.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Madame Carole DUBOIS ne prend pas part vote.

I-02a) Affectation du résultat 2025 Budget principal Ville

I-02b) Affectation du résultat 2025 Budget annexe Pompes funèbres

I-02c) Affectation du résultat 2025 Budget annexe Lotissement Armada rue Philiomel

Monsieur Hervé JOSIEN, premier adjoint, rappelle aux membres de l'Assemblée qu'au vu des éléments ci-après du compte financier unique de l'exercice 2025, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Il est proposé de voter les trois délibérations en même temps.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

I-03a) Budget Primitif 2026 – Budget principal Ville

Il est présenté aux membres de l'Assemblée d'adopter le projet de budget primitif 2026 de la ville de Lillers.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

(7 abstentions de la liste « Lillers en commun »)

I-03b) Budget Primitif 2026 – Budget annexe Pompes funèbres

Il est présenté aux membres de l'Assemblée d'adopter le projet de budget primitif 2026 Budget annexe Pompes funèbres.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

I-03c) Budget Primitif 2026 – Budget annexe Lotissement Armada rue Philiomel

Il est présenté aux membres de l'Assemblée le projet de budget primitif 2026 Budget annexe Lotissement Armada rue Philiomel.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

I-04) Taux d'imposition 2026

Il est indiqué aux membres de l'Assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'exercice 2026.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

I-05) Subventions 2026 aux associations et sociétés locales

Il est indiqué à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer le montant des subventions aux associations et sociétés locales, accordées par la commune au titre de l'exercice 2026.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. Grégory NOWICKI ne prend pas part au vote (FC Lillers)

Mme Véronique BURMER ne prend pas part au vote (Live Danse)

Mme Béatrice GARBEZ ne prend pas part au vote (FLJEP)

Mme Béatrice GARBEZ, M. Corentin BOUCHEZ, M. le Maire et M. David VERKEMPINCK ne prennent pas part au vote (Amis du Patrimoine)

I-06) Modalités de versement de la subvention 2026 au CCAS Pierre Vilain

Il est rappelé aux membres de l'Assemblée que la subvention versée au CCAS est inscrite au budget 2026 pour la somme de 1 095 421,73 €.

Il est précisé que, pour garantir le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale Pierre Vilain, le versement d'un acompte sur la subvention 2026 d'un montant mensuel de 93 441 € a été décidé par délibération du Conseil Municipal I-02) du 15 décembre 2025 pour les quatre premiers mois de l'année 2026, soit un acompte total de 373 764 €.

Il est proposé au Conseil Municipal que la subvention 2026 constitue une subvention d'équilibre, dans la limite d'un montant maximum de 1 095 421,73 €, et que le versement du solde intervienne par acomptes au cours de l'exercice, en fonction des besoins de trésorerie du CCAS.

Le Conseil Municipal DECIDE de verser la subvention 2026 au CCAS Pierre Vilain suivant les modalités susmentionnées.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

I-07) Constitution d'un groupement de commandes pour la conclusion des contrats d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments de la Ville de Lillers et du Centre Communal d'Action Sociale de Lillers

Conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code la commande publique (Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique), il est proposé de constituer un groupement de commandes afin d'assurer la coordination et le regroupement des achats publics de plusieurs acheteurs en vue d'obtenir une économie d'échelle et la mutualisation des procédures de passation de marchés.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II-8) Avis sur la cession d'un logement locatif sis 61 rue du Faubourg d'Aval

Il est proposé d'émettre un avis favorable en tant que commune d'implantation, à la cession du bien sis 61 rue du faubourg d'aval par Pas-de-Calais Habitat.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II-9) Convention avec l'Office du Tourisme Intercommunale Béthune-Bruay pour l'année 2026

Il est proposé de valider la convention de partenariat avec l'Office de tourisme intercommunal Béthune-Bruay pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II-10) Retrait de la délibération VII-04) du 15 décembre 2025 Compte Epargne Temps - Monétisation

Non prise

II-11) Adhésion à la Centrale d'Achats spécialisée dans le domaine du Numérique et des Télécoms (CANUT)

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la CANUT, sachant que le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par la centrale d'achats.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II-12) Désignation d'un représentant au Conseil d'Ecole de l'école des Sources

Conformément à l'article D411-1 du Code de l'éducation, il est proposé de désigner au sein du conseil municipal un représentant au Conseil d'école de l'école des Sources.

Il est fait part de la candidature de Jean-Charles FOSTIER.

Il est ensuite procédé au vote, qui donne le résultat suivant :

- Jean Charles FOSTIER : 25 voix

Le Conseil Municipal DESIGNER Jean-Charles FOSTIER pour représenter la commune au sein du Conseil d'école de l'école des Sources.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.
7 abstentions pour la liste « Lillers en commun »

II-13) Désignation d'un représentant au Conseil d'Ecole de l'école Prévert

Conformément à l'article D411-1 du Code de l'éducation, il est proposé de désigner au sein du conseil municipal un représentant au Conseil d'école de l'école Prévert.

Il est fait part de la candidature de Céline DETRE.

Il est ensuite procédé au vote, qui donne le résultat suivant :

- Céline DETRE : 25 voix

Le Conseil Municipal DESIGNER Madame Céline DETRE pour représenter la commune au sein du Conseil d'école de l'école Prévert.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.
7 abstentions pour la liste « Lillers en commun »

II-14) Désignation d'un représentant au Conseil d'Ecole de l'école Perrault

Conformément à l'article D411-1 du Code de l'éducation, il est proposé de désigner au sein du conseil municipal un représentant au Conseil d'école de l'école Perrault.

Il est fait part de la candidature de Murielle JACQUELIN.

Il est ensuite procédé au vote, qui donne le résultat suivant :

- Murielle JACQUELIN : 25 voix

Le Conseil Municipal DESIGNER Murielle JACQUELIN pour représenter la commune au sein du Conseil d'école de l'école Perrault.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.
7 abstentions pour la liste « Lillers en commun »

II-15) Désignation d'un représentant au Conseil d'Ecole de l'école Desnos

Conformément à l'article D411-1 du Code de l'éducation, il est proposé de désigner au sein du conseil municipal un représentant au Conseil d'école de l'école Desnos.

Il est fait part de la candidature de Stéphanie PRUVOST.

Il est ensuite procédé au vote, qui donne le résultat suivant :

- Stéphanie PRUVOST : 25 voix

Le Conseil Municipal DESIGNNE Stéphanie PRUVOST pour représenter la commune au sein du Conseil d'école de l'école Desnos.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.
7 abstentions pour la liste « Lillers en commun »

II-16) Désignation d'un représentant au Conseil d'Ecole de l'école Tellier

Conformément à l'article D411-1 du Code de l'éducation, il est proposé de désigner au sein du conseil municipal un représentant au Conseil d'école de l'école Tellier.

Il est fait part de la candidature de Stéphanie PRUVOST.

Il est ensuite procédé au vote, qui donne le résultat suivant :

- Stéphanie PRUVOST : 25 voix

Le Conseil Municipal DESIGNNE Stéphanie PRUVOST pour représenter la commune au sein du Conseil d'école de l'école Tellier.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.
7 abstentions pour la liste « Lillers en commun »

II-17) Désignation d'un représentant au Conseil d'Ecole des écoles des Moulins et Delehaye

Il est rappelé à l'Assemblée l'article D411-1 du Code de l'éducation, il est proposé de désigner au sein du conseil municipal un représentant au Conseil d'école des écoles des Moulins et Delehaye.

Il est fait part de la candidature de Patricia SALOMEZ.

Il est ensuite procédé au vote, qui donne le résultat suivant :

- Patricia SALOMEZ : 25 voix

Le Conseil Municipal DESIGNNE Patricia SALOMEZ pour représenter la commune au sein du Conseil d'école des écoles des Moulins et Delehaye.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.
7 abstentions pour la liste « Lillers en commun »

II-18) Désignation d'un représentant au Conseil d'Ecole des écoles Pagnol et Brel

Conformément à l'article D411-1 du Code de l'éducation, il est proposé de désigner au sein du conseil municipal un représentant au Conseil d'école des écoles Pagnol et Brel, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Il est fait part de la candidature de Murielle JACQUELIN.

Il est ensuite procédé au vote, qui donne le résultat suivant :

- Murielle JACQUELIN : 25 voix

Le Conseil Municipal DESIGNER Murielle JACQUELIN pour représenter la commune au sein du Conseil d'école des écoles Pagnol et Brel, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.
7 abstentions pour la liste « Lillers en commun »

II-19) Désignation d'un représentant au Conseil d'Ecole de l'école Pagnol

Conformément à l'article D411-1 du Code de l'éducation, il est proposé de désigner au sein du conseil municipal un représentant au Conseil d'école de l'école Pagnol pour le restant de l'année scolaire en cours.

Il est fait part de la candidature de Murielle JACQUELIN.

Il est ensuite procédé au vote, qui donne le résultat suivant :

- Murielle JACQUELIN : 25 voix

Le Conseil Municipal DESIGNER Murielle JACQUELIN pour représenter la commune au sein du Conseil d'école de l'école Pagnol pour le restant de l'année scolaire en cours.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.
7 abstentions pour la liste « Lillers en commun »

II-20) Désignation d'un représentant au Conseil d'Ecole de l'école Brel

Conformément à l'article D411-1 du Code de l'éducation, il est proposé de désigner au sein du conseil municipal un représentant au Conseil d'école de l'école Brel pour le restant de l'année scolaire en cours.

Il est fait part de la candidature de Murielle JACQUELIN.

Il est ensuite procédé au vote, qui donne le résultat suivant :

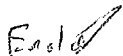
- Murielle JACQUELIN : 25 voix

Le Conseil Municipal DESIGNNE Murielle JACQUELIN pour représenter la commune au sein du Conseil d'école de l'école Brel pour le restant de l'année scolaire en cours.

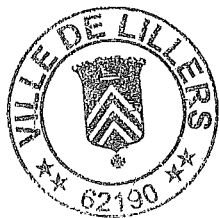
Adopté à la majorité des membres présents et représentés.
7 abstentions pour la liste « Lillers en commun »

Fin de la séance : 20h15

Monsieur Le Maire,



Raphaël ERALDI



La secrétaire de séance,



Lucie VAN DER ELST

